



Désaveu de membres de famille proche

Par **lilyrose88**, le **15/12/2020** à **07:57**

Bonjour,

J'ai 3 soeurs avec qui je n'ai plus aucun contact depuis ma décision il y a 12 ans, je souhaiterais le faire légalement c'est à dire les renier, les désavouer, cela est-il possible?

Merci

Par **Visiteur**, le **15/12/2020** à **09:31**

Bonjour

On ne peut désavouer, ni renier ses frères et soeurs juridiquement. Les relations peuvent être interrompues, on peut disparaître et ne plus voir les gens concernés, mais il n'est pas possible de défaire les liens du sang.

Ces liens ont une grande importance pour beaucoup sur le plan personnel, mais le code civil les résume par le terme "collatéraux", alors qu'il consacre beaucoup de place à la filiation.

Par **amajuris**, le **15/12/2020** à **10:19**

bonjour,

je confirme, ce que vous demandez est impossible.

vos frères et soeurs resteront toujours vos frères et soeurs, vous ne pouvez pas modifier la filiation de vos parents qui vous ont déclarés à l'état-civil.

salutations